



## Liminaire CTL du 16 septembre 2022

Monsieur le Président,

Depuis la pandémie COVID, les Ministres de l'Economie et des Finances successifs ont régulièrement vanté le professionnalisme des agents de notre ministère.

Le service public économique et financier a su répondre aux attentes des citoyens et des entreprises, il est donc incompréhensible qu'à la sortie de cette crise, les réformes continuent comme si de rien n'était, avec une remise en question des missions, des suppressions d'emplois et des fermetures de services à la DGFIP.

FO DGFIP 84 réaffirme son exigence d'arrêt des suppressions d'emplois et du renforcement des moyens afin que les agents effectuent leurs missions dans de meilleures conditions.

C'est un préalable pour améliorer les rentrées fiscales et renforcer la lutte contre les fraudes économiques et fiscales, priorités par ailleurs réaffirmées par notre ministère.

La revalorisation récente de la valeur du point d'indice est loin de compenser l'inflation actuelle, sans oublier les années blanches que nous avons connues.

Au mois de mai dernier, la DGFIP a organisé un « grand-remue » ménages, dans un but affiché de faire remonter les meilleures idées et les préoccupations des collègues sur l'avenir de nos métiers, les conditions d'exercice de nos missions, les relations avec nos partenaires.

Début juillet, les concertations en Vaucluse étaient terminées et les idées mises en ligne sur Ulysse Vaucluse (pour l'anecdote le lien vers la synthèse est désormais inactif et il faut fouiller dans NAUSICAA pour retrouver ce document). En à peine un mois et deux réunions, les questions relatives à la participation des agents de la DGFIP à l'avenir de leurs services étaient réglées !

Dès le début, FO DGFIP s'est interrogé sur les motivations réelles de cette opération de communication.

Pour notre syndicat, la crainte désormais avérée résidait dans la poursuite du NRP, en menant une nouvelle charge contre les services. Le risque était grand de rentrer dans des réunions avec ses idées et d'en sortir avec celles du chef.

En effet, la synthèse présentée dans notre département nous donne raison sur ce point. A titre d'exemple, sur la question des priorités pour améliorer l'offre aux usagers, il est proposé de *positionner les agents DGFIP dans les EFS en veillant à bien communiquer en amont de cette présence, réfléchir à des solutions qui pourraient être portées par les EFS s'agissant des publics susceptibles de ne pas pouvoir se déplacer*. Pour FO DGFIP 84, cette idée revient à proposer aux agents d'affaiblir un peu plus nos services de gestion au profit d'une structure qui offre un service public low cost aux usagers.

De manière systématique, il ressort que toutes les demandes de remontées relatives aux dysfonctionnements sont utilisées pour proposer le regroupement de missions au sein de services fusionnés avec en corollaire la suppression permanente et continue des emplois de la DGFIP. A aucun moment il n'est proposé de créer des emplois pour soulager les collègues dans les services et répondre aux problèmes posés.

Par ailleurs, ce CTL est l'occasion de présenter un bilan sur le télétravail en Vaucluse. Pour FO DGFIP 84, le télétravailleur doit bénéficier d'un équipement de travail de qualité pour exercer ses missions dans les meilleures conditions possibles. Notre organisation syndicale est opposée au développement d'un co-working, destiné de fait à faciliter la déstructuration des services. De plus, dans un contexte d'économie d'énergie, FO s'oppose à tout télétravail qui serait encouragé pour alléger la facture de la DGFIP et augmenter celle des agents.

S'agissant du tableau de veille sociale, sa consultation fait apparaître que les services dont les indicateurs sociaux sont les plus dégradés correspondent souvent à ceux qui ont subi la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité ou des fusions.

De surcroît, la mise en œuvre de cette contre-réforme s'accompagne d'une augmentation importante des dépenses, non compensée dans le temps, des personnels contraints soit de déménager pour suivre leur emploi, soit d'effectuer des trajets bien plus longs qu'auparavant. Une fois de plus, FO DGFIP 84 rappelle son opposition déterminée et argumentée à ce projet de destruction du réseau de proximité de la DGFIP, et revendique son retrait.

Une présentation du transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme (TU) dans les Service des Impôts Fonciers est également prévue aujourd'hui. Pour mémoire, 446 agents du ministère de la transition écologique étaient en charge de la fiscalité de l'urbanisme. La DGFIP prétend que, compte tenu de la réingénierie des process et la mise en place d'une automatisation du processus de liquidations des TU, il ne faudrait que 290 équivalents temps pleins pour gérer ce transfert. De surcroît, les agents de ce ministère qui acceptent de rejoindre les services de la DGFIP sont peu nombreux. En Vaucluse, il n'y a d'ailleurs pas de volontaires de la Direction départementale des territoires (DDT). Une fois de plus FO DGFIP 84 ne peut que dénoncer le sous-dimensionnement des emplois transférés en prévision du transfert de la mission (deux en 2023 et un en 2024).